

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaines de  
compétences par thèmes

Sous matière :  
Aménagement du  
territoire

**OBJET :**  
**CONVENTION DE  
DELEGATION DE  
MAITRISE  
D'OUVRAGE  
ENTRE LA  
COMMUNAUTE DE  
COMMUNES  
CASTELNAUDARY  
LAURAGAIS  
AUDOIS ET LA  
VILLE DE  
CASTELNAUDARY  
- TRAVERSEE DE  
VILLE TRANCHES  
1 & 2**

Séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2020,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**Présents** : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES Nicolas, PERLES Bruno, SANTINI Delphine, GRANIER Prèscillia, GAÏANI Audrey, PINEL Jean-Louis, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, CABANIE Didier,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations** :

Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,

**Absents** : Néant

**Secrétaire** : M. PERLES Bruno

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL  
EN DATE DU : 09.12.2020

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 09.12.2020

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : **23 DEC. 2020**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de travaux de réfection totale de l'ancienne traversée de Ville, notamment la rue Pasteur (Tranche 1) et la Grand Rue (tranche 2), il est nécessaire de remplacer également les réseaux d'eau potable et usées.

Conformément à l'article 3 de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le maître de l'ouvrage peut confier à un mandataire, par convention, l'exercice, en son nom et pour son compte, de tout ou partie des attributions de la maîtrise d'ouvrage.

Ces réseaux faisant partie de la compétence Eau & Assainissement qu'assure la CCCLA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et vu les contraintes techniques ne nous permettant pas de scinder l'opération. Il est donc nécessaire de solliciter une délégation de maîtrise d'ouvrage entre la CCCLA et la Ville pour l'opération de réaménagement de l'ancienne traversée de Ville.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative au réaménagement de l'ancienne traversée de Ville tant pour la tranche 1 que pour la tranche 2.

La CCCLA s'engage à financer la totalité du coût des travaux liés à la réhabilitation des réseaux eaux usées et eau potable de l'ancienne traversée de Ville pour la tranche 1 (rue Pasteur) et la tranche 2 (Grand Rue).

Les travaux comprendront :

- Les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées,
- Les travaux de réhabilitation du réseau d'adduction d'eau potable,
- Les essais et contrôles.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**SOLLICITE** la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de l'ancienne traversée de Ville des tranches 1 et 2.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout autre document à intervenir relatif à la réalisation de l'opération.

**ACCEPTE** la prise en charge par la Commune de réaliser les travaux liés à la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eau potable qui relèvent des compétences eau et assainissement de la CCCLA.

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 15 décembre 2020.

Ampliation faite le :  
**23 DEC. 2020**  
Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le :  
**22 DEC. 2020**  
Par publication le :  
**23 DEC. 2020**  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Le Maire,

*Patrick MAUGARD*  
**Patrick MAUGARD**

